



Commune  
de  
FAA'A



N° 240/2013 9

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :

29 avril 2013

Date d’Affichage :

29 avril 2013

Date de séance :

7 mai 2013

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE : ..... 35  
PRESENTS : ..... 25  
PROCURATIONS : .. 04  
VOTANTS : ..... 29  
POUR : ..... 29  
CONTRE : ..... 00  
ABSTENTION : ..... 00

**Objet :** attribuant une subvention à l’association Radio Faa’a – Taiu FM

*Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.*

Le mardi 7 mai 2013 à 8 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Oscar Manutahi TEMARU et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

Nom – Prénom	Prés.	Abs.	Procuration
TEMARU Oscar	X		
TOKORAGI Désiré	X		
MAKER Robert	X		
CERAN-JERUSALEMY André	X		
TERIITEHAU Roberto	X		
MAI Gérard		X	
VANAA Emma	X		
HATETE épouse TAHARAGI Linda	X		
CHIN FOO Rosina	X		
LAURENT Victoire	X		
TEAHU épouse PEREYRE Lucie			LO Tai Chan
TEKURARERE Eugène	X		
RAAPOTO Jean-Marius	X		
TAUMATA Animera	X		
TEURU Germain			CERAN-J. A.
LO Tai Chan André	X		
FARIUA Totoarii	X		
TEFAATAU-FIRUU épouse MATI Juliana	X		
TEAUNA épouse POIA Clarisse	X		
TETUAITEROI Georges	X		
NIVA Pauline	X		
AUBRY Gilles		X	
ZIMA Laurence	X		
ARII épouse BARFF Ema	X		
RUA épouse BARFF Linda	X		
NENA Tauhiti			GRAND-PITTMAN
MAMATUI épouse GRAND-PITTMAN Anne-Marie	X		
TETAVAHI Célia		X	
MAAMAATUAIAHUTAPU-LE CAILL Maurea			TOKORAGI D.
TEMAURI Jean		X	
FULLER Thilda	X		
TETUANUI Noa	X		
BOUISSOU Jean-Christophe		X	
AH LING épouse YNAM Barbara		X	
APUARII Léon	X		



Le Président de séance

Oscar Manutahi TEMARU

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 25, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, Robert MAKER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Madame Pauline NIVA a ensuite exposé à l'assemblée que :

*Déclarée le 30 août 2002 et présidée par M. Jean Christophe BOUISSOU, conseiller municipal de Faa'a, l'association RADIO FAA'A – TAUI FM a pour objet la conception, la programmation et la diffusion de toutes émissions de radiodiffusion sonore. Plus précisément, elle a pour objet :*

- *de favoriser l'expression des différents courants socioculturels et les échanges entre les groupes sociaux de la Polynésie,*
- *de promouvoir l'image de la commune de Faa'a et mettre en valeur le dynamisme de ses habitants,*
- *de soutenir, organiser ou participer à toute action sociale, culturelle ou sportive tout particulièrement en faveur des jeunes.*

*Elu tous les deux ans, le bureau de l'association se compose comme suit :*

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>
BOUISSOU	Jean-Christophe	Président
ALGAN	Emma	Vice-présidents
TEIHOTU	Lionel	
DUBEAU	Philippe	Secrétaire
BOUISSOU	Raymond	Secrétaire adjoint
MARAEAURIA	Floris	Trésorière
DELORD	Aimée	Trésorière adjointe

*En 2012, Taui FM a réalisé 210 interventions de communication relatives à l'actualité communale, soit une information communale par jour (hors week-end et jours fériés), dont une soixantaine de prises de parole en direct. Sa programmation du temps d'antenne consacré à l'information met en exergue 5 grands domaines d'actualité, comme le démontrent les pourcentages suivants :*

- *Sport – Jeunesse : 30% ;*
- *Administration communale : 20% ;*
- *Ecole – Education – Solidarité – Personnes handicapées : 10% ;*
- *Agriculture – Artisanat – Foires – Expositions – Culture : 8.57% ;*
- *Activités diverses du personnel et des élus : 7.61% ;*

*Par courrier en date du 27 février 2013, l'association demande une subvention communale d'un montant de 5 000 000 F et propose d'ajouter à sa programmation actuelle une demi-heure de temps d'antenne par semaine réservée aux services de la municipalité. Pour rappel, en 2011, une subvention de fonctionnement de 2 700 000 F a été accordée à Taui FM.*

*Conformément à l'avis des membres de la Commission informatique et communication du 20 mars 2013, il est proposé d'accorder à Taui FM une subvention de 2 565 000 F pour l'année 2013. C'est l'objet du projet de délibération ci-après.*

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, l'exposé de Madame Pauline NIVA :

**Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

**Vu** la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;

**Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

**Vu** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

**Vu** l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n°57-812 du 22 juillet 1957 ;

- Vu** la délibération n°151/2012 du 26 juin 2012 attribuant une subvention en faveur de l'association Radio Faa'a – Taui FM ;
- Vu** la délibération n°200/2012 du 11 décembre 2012 adoptant le budget principal de la commune de FAA'A au titre de l'exercice 2013 ;
- Vu** la délibération n°234/2013 du 7 mai 2013 portant modification du budget principal et des budgets annexes de l'eau, des déchets et de l'assainissement 2013 ;
- Vu** le courrier de l'association Radio Faa'a – Taui FM en date du 26 février 2013 ;
- Vu** le rapport de présentation ainsi que la décision de la commission informatique et communication du 20 mars 2013 ;

*En ayant délibéré dans sa séance du 7 mai 2013 ;*

## **ADOpte A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

- Article 1<sup>er</sup>** : Est attribuée une subvention de fonctionnement de deux millions cinq cent soixante cinq mille francs (2 565 000 FCFP) à l'association Radio Faa'a-Taui FM.
- Article 2** : La dépense y afférente sera prise en charge par le budget principal de la Commune, exercice 2013, section de fonctionnement, nature 6574.
- Article 3** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 3 mois à compter de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat, et est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 7 mai 2013

Le Président de séance,



**Oscar Manutahi TEMARU**



Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis au Haut commissaire de la République en Polynésie française le **14 MAI 2013** et affiché le **14 MAI 2013**